



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 129 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1), qui lui était présenté en application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Lors de cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des compléments d'information et des précisions.

2. Dans la deuxième section de son rapport, le Secrétaire général explique comment il en est arrivé au montant de 5 milliards 341 millions de dollars pour l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pour l'exercice biennal 2014-2015. Au paragraphe 3, il explique que cette estimation a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/248 A à C, soit 5 milliards 152,3 millions de dollars. À l'annexe I de son rapport, le Secrétaire général indique que sur les crédits d'un montant total de 5 milliards 152,3 millions de dollars ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013, un montant de 4 milliards 69,3 millions de dollars correspond aux activités prévues au budget ordinaire tandis que le montant restant de 1 milliard 83 millions de dollars représente les crédits à prévoir au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2012-2013.

3. Le Secrétaire général a procédé à plusieurs ajustements pour arriver à l'estimation préliminaire finale en partant comme indiqué plus haut du montant de 5 milliards 152,3 millions de dollars. S'agissant des activités inscrites au budget ordinaire, il prévoit un montant supplémentaire de 15,7 millions de dollars au titre de l'effet-report en 2014-2015 de créations de postes imputées sur le budget ordinaire pendant l'exercice en cours. Il déduit ensuite un montant de 77,8 millions de dollars, dont un montant de 19,3 millions de dollars en dépenses non renouvelables effectuées pendant l'exercice biennal 2012-2013, et un montant de



58,5 millions de dollars correspondant aux crédits proposés au titre des modifications de programme pour l'exercice 2014-2015 (voir par. 5 à 8 ci-après). Un montant de 220,6 millions de dollars correspondant à l'actualisation différée du coût des postes en fonction des taux d'inflation et de change a aussi été ajouté aux fins de la planification (voir ci-après par. 9).

4. Ainsi, comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 22 de son rapport, la croissance réelle par rapport au budget précédent correspond à une diminution de l'ordre de 62,1 millions de dollars, soit 1,5 %, par rapport aux crédits approuvés pour les activités inscrites au budget ordinaire de l'exercice 2012-2013. Le Secrétaire général indique toutefois au paragraphe 4 de son rapport que l'estimation préliminaire concernant les missions politiques spéciales traduit quant à elle une augmentation de 30,2 millions de dollars (voir ci-après par. 12). Le Comité consultatif note qu'une fois pris en compte ce montant et l'actualisation différée du coût des postes, d'un montant estimatif de 220,6 millions de dollars, l'estimation préliminaire, de 5 milliards 341 millions de dollars au total, laisse apparaître une augmentation de 188,7 millions de dollars, soit 3,7 %, par rapport au montant total des crédits approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013, de 5 milliards 152,3 millions de dollars.

5. Aux paragraphes 10 à 14 de son rapport, le Secrétaire général présente les ressources à prévoir au titre des modifications de programme pour l'exercice 2014-2015. Il indique que, comme il l'a signalé au paragraphe 38 du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Part I)], en cours d'examen par l'Assemblée générale, il a adopté de nouvelles mesures visant à rendre l'ONU plus transparente, plus efficace et plus productive, notamment en déployant des efforts pour améliorer la rentabilité et l'efficacité des services fournis dans les domaines de l'appui aux programmes, de la gestion des conférences et de l'information et pour revoir les priorités en ce qui concerne l'exécution des projets d'infrastructure, tout en veillant à la bonne exécution des activités prescrites par les organes délibérants. Le Secrétaire général annonce que des renseignements complémentaires et des propositions spécifiques seront donnés dans ses rapports sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ces propositions comprendront un examen des produits de budget-programme conformément à l'article 5.6 des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

6. Le Secrétaire général compte que les initiatives susvisées permettront de diminuer les besoins en ressources pour l'exercice biennal 2014-2015 d'un montant estimatif de 63,1 millions de dollars. Cette réduction sera en partie annulée par l'ouverture de crédits d'un montant de 4,6 millions de dollars pour les conférences prévues dont les modalités sont d'ores et déjà connues, soit une diminution totale d'un montant net estimatif de 58,5 millions de dollars.

7. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réduction des ressources proposées correspondait à la vision du Secrétaire général, qui était convaincu qu'il était possible d'en faire plus avec moins de moyens en trouvant des solutions durables permettant d'utiliser le mieux possible les ressources dont dispose l'Organisation sans que cela ne nuise à la bonne exécution des mandats. Il avait donc été procédé à un examen des dépenses autres que celles liées aux programmes, comprenant les dépenses de personnel et d'autres dépenses, pour les fonctions d'appui n'étant pas directement associées à l'offre de programmes de fond, à savoir les composantes de tous les titres du budget concernant l'appui aux

programmes, ainsi que l'intégralité du budget du titre VIII (Services communs d'appui). Les dépenses d'appui aux programmes représentaient pour l'heure 20 % de la totalité du budget ordinaire (crédits pour missions politiques spéciales non compris). Une réduction de 1 % de l'ensemble des dépenses d'appui aux programmes se traduirait par des réductions d'environ 5 % pour chacune des composantes d'appui aux programmes du budget. Le Comité a également été informé que les responsables de programmes avaient été priés, à l'occasion des instructions budgétaires, de trouver des moyens de s'acquitter de leurs mandats plus efficacement en améliorant les processus en vigueur et procédant à des restructurations. Ils avaient aussi reçu pour instruction de ne pas proposer de remettre à plus tard les acquisitions prévues pour obtenir des réductions.

8. Le Comité consultatif a également été informé, après en avoir fait la demande, qu'un examen analogue des besoins liés aux services de conférence, à l'information et au bâtiment était aussi prévu.

9. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 27 de sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change, afin que les crédits ouverts au titre des postes reposent sur les dépenses constatées. Au paragraphe 15 de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant reporté de 220,6 millions de dollars a été pris en compte dans l'estimation préliminaire, aux fins de la planification et conformément à la pratique établie. Au paragraphe 19 de son rapport, il annonce que les ajustements à opérer pour tenir compte des taux d'inflation et de change effectivement observés jusqu'alors en 2012 et des projections révisées seraient présentés dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 (A/67/592).

10. S'agissant de l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif approuve les ajustements proposés par le Secrétaire général pour tenir compte de l'effet-report en 2014-2015 de la création de postes imputés sur le budget ordinaire pendant l'exercice biennal en cours et du caractère non renouvelable de certaines dépenses effectuées en 2012-2013.

11. S'agissant des ressources proposées au titre des modifications de programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour réaliser des économies en rendant la fourniture de services plus rentable et efficace. Le Comité souligne toutefois qu'il importe de veiller à ce que les mesures prises à l'issue des examens susmentionnés ne soient pas ponctuelles et prises par réaction mais durables. Il compte aussi que la bonne exécution des mandats reste le principal objectif. Le Comité consultatif a toujours souligné l'importance des examens des programmes et des modes de fonctionnement en cours pour garantir que les mandats soient exécutés le plus efficacement possible. À cet égard, il réaffirme la nécessité d'en finir avec la budgétisation par reconduction et d'évaluer la totalité des ressources nécessaires à l'exécution des programmes et des activités prévues par l'Assemblée générale et les autres organes (voir A/65/611, par. 6, A/64/7, par. 84, et A/62/7, par. 21).

12. Au paragraphe 17 de son rapport, le Secrétaire général estime qu'il faudrait ouvrir un crédit de 1 milliard 113,2 millions de dollars pour financer les missions

politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 30,2 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 1 milliard 83 millions de dollars. D'après le Secrétaire général, cette augmentation résulte d'une première hypothèse concernant la poursuite des missions créées en 2012 (113,2 millions de dollars). Les prévisions tiennent également compte d'une réduction des ressources destinées à 29 missions, qui seraient ramenées à 500 millions de dollars en 2013, contre un crédit de 583 millions de dollars approuvé en 2012. Le crédit proposé de 500 millions de dollars en 2013 pour les 29 missions est prévu pour chaque année de l'exercice biennal 2014-2015. Toutefois, au paragraphe 18 de son rapport, le Secrétaire général note que les missions politiques spéciales pouvant être approuvées à tout moment au cours de l'année, il a été difficile de les programmer et de prévoir les ressources nécessaires avec exactitude. L'estimation préliminaire de 1 milliard 113,2 millions de dollars pourrait donc être modifiée si de nouvelles missions étaient créées à l'avenir.

13. Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui fournir des renseignements sur les initiatives dont elle était saisie et celles qui lui seraient présentées ultérieurement pour examen et qui pourraient avoir des incidences sur l'esquisse budgétaire. Dans l'annexe II de son rapport, le Secrétaire général donne une liste détaillée des projets dont est saisie l'Assemblée générale ou pour lesquels des rapports doivent être présentés et des estimations préliminaires correspondantes au 19 octobre 2012. D'après le Secrétaire général, une fois examinés et adoptés par l'Assemblée générale, ces rapports auront une incidence sur le niveau du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Après en avoir fait la demande, le Comité consultatif a obtenu une liste actualisée au 6 décembre 2012 de ces initiatives et de leurs incidences financières possibles (voir annexe). Le Comité note que, si l'esquisse budgétaire tenait compte des estimations correspondant à tous les projets dont est actuellement saisie l'Assemblée ou qui pourraient lui être présentée ultérieurement dans des rapports qui n'ont pas encore été publiés, il faudrait revoir les estimations préliminaires à la hausse d'un montant d'environ 154,4 millions de dollars. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de tenir compte des informations actualisées figurant dans l'annexe au présent rapport.**

14. La question du montant du fonds de réserve est abordée au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général visant à ce que le niveau du fonds de réserve soit maintenu à 0,75 % pour l'exercice biennal 2014-2015. Il compte que le Secrétaire général veillera à ce que tous les départements, bureaux et organes de décision soient informés du niveau du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2014-2015.**

15. Le Comité consultatif formulera des observations plus détaillées sur l'utilisation du fonds de réserve dans son prochain rapport relatif au premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013. **Dans la perspective de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité rappelle que le fonds de réserve est destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de l'exercice biennal résultant soit de décisions prises par les organes délibérants et qui n'étaient pas inscrites dans le projet de budget-programme, soit de prévisions révisées. Le Comité rappelle la nécessité du respect strict des dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale relatives à l'utilisation du fonds de réserve.**

16. S'agissant de la présentation de l'esquisse budgétaire, le Comité consultatif relève que, dans le rapport du Secrétaire général, les incidences financières de certaines rubriques sont encore « à préciser », tandis qu'elles sont indiquées pour d'autres rubriques. Le Comité estime qu'à des fins de cohérence de la présentation, les incidences potentielles de toutes les rubriques de l'esquisse budgétaire proposée qui doivent être examinées par l'Assemblée générale doivent être présentées de manière identique.

Annexe

Incidence sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015 des projets dont l'Assemblée générale est saisie ou qui devraient lui être présentés ultérieurement^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015

Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 ^b		5 152 299,6
À ajouter : Effet report du coût des postes et des objets de dépense autres que les postes approuvés en 2012-2013	15 667,4	
À déduire : Dépenses non renouvelables de 2012-2013	(19 262,9)	
À déduire : Ressources à prévoir au titre des modifications de programme pour l'exercice 2014-2015	(58 528,4)	
Total partiel, croissance réelle par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013	(62 123,9)	
À ajouter : Incidence de l'actualisation différée du coût des postes en fonction des taux d'inflation et de change (aux fins de la planification)	220 668,9 ^c	
Incidence globale de la modification des activités prescrites		158 545,0
Total partiel		5 310 844,6
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours ^d	30 200,0	
Estimation préliminaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015		5,341,044,6
Premier rapport sur l'exécution du budget (A/67/592)		
Crédits additionnels		
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	5 089,2	
b) Prévisions révisées en fonction des taux de change et d'inflation	(23 765,2)	
c) Prévisions révisées en fonction des taux de vacance de postes et ajustements des coûts standard	61 346,1	
Comité consultatif	À préciser	
Premier rapport sur l'exécution du budget	42 670,1	
Dépenses non renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	(5 089,2)	
Total net, premier rapport sur l'exécution du budget	37 580,9	37,580,9
Prévisions révisées (rapports que l'Assemblée générale doit examiner à sa soixante-septième session)^e		
Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/67/265) (2012/2013)	1 793,9	
Comité consultatif (A/67/577 et Corr.1)	-	
Effet report ou ressources pour 2014-2015	-	
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	(1 793,9)	
Total, administration de la justice	-	

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport du Secrétaire général sur les amendements aux règlements de procédure du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel (2012-2013) (A/67/349)	–
Comité consultatif (A/67/547 et Corr.1)	(264,3)
Effet report ou ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	264,3
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	–
Total, Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et Tribunal d'appel	–
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2012 et aux sessions d'organisation correspondantes (A/67/503) (2012-2013)	992,1
Comité consultatif (A/67/577)	(992,1)
Effet report ou ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	–
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	–
Total, Conseil économique et social	–
Rapport du Secrétaire général – Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme de sa dix-neuvième à sa vingt et unième sessions (A/67/607) (2012-2013) ^f	7 532,0
Comité consultatif	À préciser
Effet report ou ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	985,4
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	–
Total, de dix-neuvième à vingt et unième sessions du Conseil des droits de l'homme	8 517,4
Rapport du Secrétaire général sur les incidences des décisions et recommandations figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/67/591) (2012-2013)	8 766,3
Comité consultatif	À préciser
Effet report ou ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	10 386,8
Dépenses ponctuelles de 2012-2013, qui ne seront pas renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	(8 766,3)
Total, Conférence des Nations Unies sur le développement durable	10 386,8
Quatrième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/67/360) (2012-2013)	–
Comité consultatif (A/67/565)	–
Effet report ou ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	35 927,9
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	–
Total, progiciel de gestion intégré	35 927,9
Cinquième rapport intérimaire sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) (A/67/344) (2012-2013)	–

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015

Comité consultatif (A/67/564)	–
Effet report ou ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	–
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	–
Total, normes IPSAS	–
État présenté par le Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) dans son rapport pour 2012 (A/C.5/67/3) ^g	–
Comité consultatif (A/67/573)	–
Effet report ou ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	4 680,0
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	–
Total, CFPI	4 680,0
Comité contre la torture (A/67/44) (2012-2013)	1 464,9
Comité consultatif	À préciser
Effet report ou ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	1 464,9
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015	(1 464,9)
Total, Comité contre la torture	1 464,9
Incidences financières – Déclarations orales prononcées au sein des grandes commissions lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale^e	
Projet de résolution A/67/L.25 (Enseignement de la démocratie)	113,2
Projet de résolution A/C.1/67/L.41 (Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires)	1 023,3
Projet de résolution A/C.1/67/L.48 (Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects)	582,0
Projet de décision A/C.1/67/L.58 (Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement)	535,7
Projet de résolution A/C.2/67/L.40 (Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement)	520,5
Projet de résolution A/C.2/67/L.39 (Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit)	914,9
Projet de résolution A/C.2/67/L.44 (Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et sur l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable ») (le chiffre correspond à un montant brut)	37 828,3
Projet de résolution A/C.3/67/L.25 (Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant) (2012-2013)	6 313,4

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015

Projet de résolution A/C.2/67/L.53 (Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés)	4 347,2
Projet de résolution A/C.2/67/L.51 (Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés)	50,9
Projet de résolution A/C.2/67/L.34/Rev.1 (L'entrepreneuriat au service du développement)	50,9
Projets de résolution A et B et projet de décision B figurant dans le rapport du Comité de l'information (A/67/21)	À préciser
Projet de résolution A/C.3/67/L.23/Rev.1 sur les droits de l'enfant	À préciser
Projet de résolution A/C.3/67/L.35 (Comité des droits de l'enfant) (2012-2013)	3 596,6
Incidences financières des conférences prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, dont les modalités seront arrêtées à la soixante-septième session de l'Assemblée générale (2012-2013)	
Préparatifs de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)	À préciser
Examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	À préciser
Total, conférences spéciales	À préciser
Rapports attendus à la reprise de la soixante-septième session et à la partie principale de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale	
Plan stratégique patrimonial	À préciser
Assurance maladie après la cessation de service	À préciser
Incidences sur le projet de budget-programme pour 2014-2015 de l'analyse des fonctions de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes menée conformément à la résolution 65/259	À préciser
Total	À préciser
Estimations préliminaires se rapportant aux prévisions de dépenses et incidences sur le budget-programme qui auront des effets sur l'esquisse budgétaire devant être adoptée	154,434,8

^a Établie sur la base des renseignements disponibles au 6 décembre 2012 et susceptible d'être modifiée.

^b Comprend les crédits initialement ouverts (résolutions 66/248 A à C de l'Assemblée générale).

^c Le Comité note que le chiffre de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des taux d'inflation et de change est donné à titre indicatif et ne correspond pas à celui qui figure dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012/2013 (A/67/592). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant de 220,6 millions de dollars correspondant à l'actualisation différée pour l'exercice biennal 2012-2013 a été obtenu après actualisation des projections de taux figurant dans le rapport du Secrétaire général daté du 15 décembre 2011 intitulé « Prévisions budgétaires révisées : incidences du mouvement des taux de change et d'inflation » (A/66/614). Le Comité a également été informé que le montant de 263,3 millions de dollars figurant dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/67/592) prenait en compte les ajustements résultant des variations des paramètres de calcul des crédits initialement ouverts pour les postes et les autres objets de dépense, les nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité après l'adoption du budget-programme, les dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à l'exercice biennal suivant et les décisions des organes délibérants. Le montant de l'actualisation des coûts liés aux postes (120,8 millions de dollars) figurant dans le premier rapport sur l'exécution prenait uniquement en compte les dépenses effectives liées aux postes engagées en 2012.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

- ^d Montant tenant compte des mandats en cours pour 2012-2013, ajusté en fonction de la cessation attendue de missions et des crédits prévus pour financer les nouvelles missions pendant l'exercice biennal 2012-2013.
- ^e Les incidences des décisions de la Cinquième Commission n'ont pas été prises en compte dans le détail en attendant que l'Assemblée générale se prononce à leur sujet.
- ^f Montant calculé sur la base des estimations connues au 6 décembre 2012 et susceptibles de nouvelles modifications.
- ^g Au cas où l'Assemblée générale approuverait les recommandations de la Commission, des prévisions de dépenses de 2,3 millions de dollars seraient examinées dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice 2012-2013.
-